Opération Rurale Collective Montagne Ardéchoise

PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

ETAPE Facultative

(Conseillée)

Démarche Progrès/Qualité

Diagnostic et préconisations des chambres consulaires…

… pour optimiser le fonctionnement de votre entreprise

ETAPE 1

Constitution du dossier de demande de subvention

Constitution du dossier avec l'animatrice ORC

04 75 38 40 88

Dépôt du dossier final complet auprès de la Communauté de Communes Sources de la Loire

Accusé de réception du dossier

ETAPE 2

Instruction du dossier

Examen du dossier par le comité de pilotage

Avis du TPG

Notification de la subvention

ETAPE 3

Réalisation des travaux

Engagement des travaux dans le délai de 18 mois maximum à partir de la notification de la subvention

ETAPE 4

Versement de la subvention

Après réalisation des travaux

Vérification des factures acquittées

Vérification des travaux

ATTESTION DE CONFORMITE

Versement de la subvention

ORC Montagne 06 19 93 08 01 orc.montagne@yahoo.fr